



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

# AVIS PUBLIC

*Aux contribuables de la susdite municipalité*

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ QU'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017, à 19 h 30, au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## Demande de dérogation mineure 2017-116

**Désignation :** 1821, Route 343  
Lot 5 274 229, cadastre du Québec

### Nature et effets :

La demande porte sur l'acceptation de la marge de recul du bâtiment accessoire (silo) projeté à 7,6 mètres, au lieu de 10,6 mètres, comme prescrit par le règlement de zonage 390-1991.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 12<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2017.**

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12<sup>e</sup> jour d'avril 2017, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour d'avril 2017.

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière